

Filets plateforme

Fiche thématique

L'essentiel en bref

- Les filets plateforme sont des filets de sécurité dotés de sangles de serrage exerçant une prétension permettant de se déplacer aisément dessus.
- Il faut utiliser des filets de classe B1 selon SNEN 1263-1 et présentant un **maillage de 45 mm au maximum**.
- Les filets peuvent s'utiliser **sans essai préalable de la maille d'essai selon SNEN 1263-1 durant 12 mois suivant la date de fabrication**. Au-delà, il n'y a pas de limite d'utilisation à condition de procéder aux essais annuels requis concernant le vieillissement, les détériorations et l'abrasion.
- L'utilisateur (employeur) doit soumettre chaque jour les filets à un **contrôle visuel**. En cas de défauts, les travaux ne doivent pas être exécutés.
- La **différence de hauteur** entre le filet plateforme et le bord supérieur de la structure porteuse ne doit pas excéder 1,5 m.
- L'**inclinaison** du filet installé est de 20° au maximum!
→ En cas d'inclinaison supérieure, les travailleurs doivent s'encorder.
- Il faut garantir un espace libre de 3 m au minimum (distance de sécurité) entre le sol (ou la surface de collision) et le filet. Aucun outil ou matériel ne doit encombrer cet espace.

Fixation

- **Fixation sur les bords avec des cordes** (charge minimale de rupture >30 kN) ou des **sangles** (sangles d'arrimage selon SN EN 12195-2) à intervalles de 50 cm au maximum.
- **Sangles de serrage** avec force de rupture à la traction de 25 kN pour un maillage de 2 m x 2 m, **attaches** placées toutes les 10 mailles et à 2 m au maximum du bord du filet.
- La **force de prétension de la sangle de traverse** est appliquée à la main (pour des charges horizontales de 2,2 kN par point d'arrimage).
- La **flèche formée par le poids** d'une personne ne doit pas excéder 50 cm dans la position la plus défavorable.
- Le **deuxième jour** après le resserrage des sangles, la **flèche ne doit pas excéder 30 cm**.
- La distance horizontale entre les filets et les éléments de construction fixes ne doit jamais excéder 30 cm.

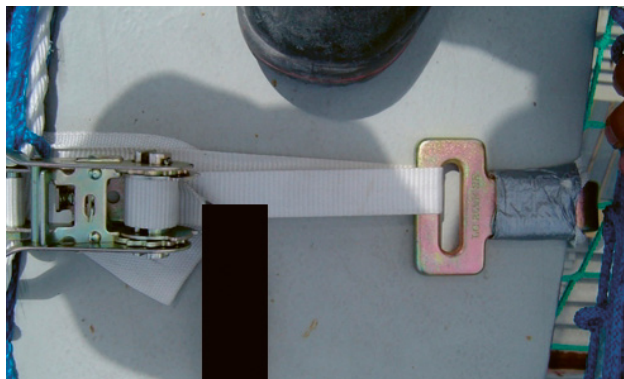
Les filets doivent toujours être montés en respectant les instructions du fabricant du système.



1 Fils de contrôle utilisés pour les essais annuels requis.



2 Flèche du filet plateforme < 50 cm.



3 Sangle de traverse placée à intervalles de 2 m et servant à exercer la force de prétension.

Prescriptions techniques

- Les systèmes utilisés doivent correspondre à l'**état de la technique** et être **adaptés** aux travaux qui ont été prévus.
- Les **ingénieurs responsables des éléments porteurs doivent être consultés** et participer aux travaux de planification avant le montage des filets plateforme. Ils doivent fournir la preuve de la résistance aux charges prévisibles!

Installation des filets

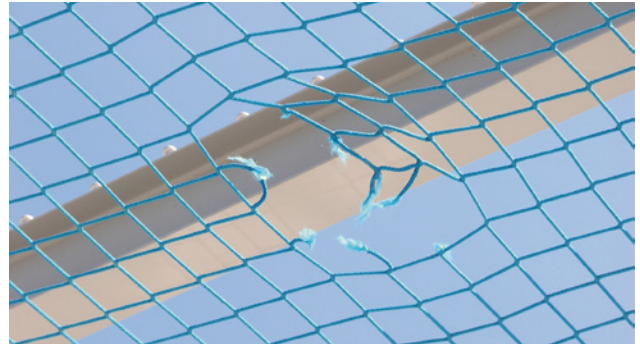
- Les filets plateforme doivent être montés **en une seule intervention** afin d'empêcher toute utilisation abusive avant le début des travaux.
- La **stabilité** et la **résistance** doivent être garanties en permanence pendant les opérations de montage. Les dispositifs d'arrimage et les éventuels **renforts supplémentaires** nécessaires à l'ouvrage doivent être complétés au fur et à mesure de l'installation des filets!

Instructions de montage et d'utilisation

- Il faut établir un **plan** pour le montage, la transformation et le démontage (**notice de montage**) ainsi que l'**utilisation (notice d'utilisation)** des filets plateforme. La notice de montage et d'utilisation du **fabricant** peut servir de base à cet effet. Au besoin, ce plan sera assorti de consignes d'utilisation spéciales!

Autorisation d'utilisation

- **Au terme du montage**, l'entreprise chargée de l'installation du filet plateforme doit vérifier le fonctionnement des composants de sécurité et **consigner** ses observations.
- L'utilisateur doit également **contrôler chaque jour** la présence d'éventuels défauts ou détériorations. Les filets endommagés ou défectueux doivent être réparés ou remplacés.
- L'entreprise chargée du montage doit contrôler l'état et le fonctionnement des composants de sécurité du filet après chaque événement extraordinaire (non utilisation prolongée, accidents, intempéries, altérations du filet, etc.).
- Pendant les opérations de montage, de transformation et de démontage ou en cas de défauts, le filet doit être muni du **signal d'interdiction «Accès interdit aux personnes non autorisées»** et rendu inaccessible.
- Lorsque **plusieurs entreprises** utilisent le même filet plateforme simultanément ou successivement, chaque entrepreneur est tenu de vérifier lui-même le **bon fonctionnement** du filet.



4 Mailles endommagées: le filet doit être réparé ou remplacé.



5 Essais de chute avec une sphère de 100 kg lors du test système (hauteur de chute: 2,5 m).



6 Une des premières utilisations au monde lors de la construction de la halle Masoala à Zurich.



7 Variante en acier inoxydable pour une utilisation de longue durée → Il ne s'agit pas d'un filet de sécurité!

Normes et prescriptions applicables

OTConst	Art. 3, 22, 27, 29, 67
SN EN 1263	Filets de sécurité



Infos complémentaires

Fiche thématique «Filets de sécurité»:
www.suva.ch/33001.f

Fiche thématique «Garde-corps périphériques constitués de filets de sécurité»:
www.suva.ch/33028.f

Suva, secteur génie civil et bâtiment
Tél. 021 310 80 40, genie.civil@suva.ch